



## Avis de Marché de Services

**Avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un Cabinet de Conseil pour l'Assistance Technique de CGLU Afrique pour évaluer son potentiel d'être accréditée au Fonds d'Adaptation.**

**N/Réf : N° AO N°01/2022/AF**

**Département émetteur de l'appel d'offres :** Département Climat, Biodiversité et Système Alimentaire

**Lieu d'exécution de la prestation :** Rabat, Maroc

**1. Procédure**

Restreinte

**2. Pouvoir adjudicateur**

*Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique*

---

### SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

**3. Nature du marché**

Prix unitaire

**4. Description du marché**

Prestations de services pour appuyer CGLU Afrique pour l'Assistance Technique à évaluer la possibilité d'être accréditée au fonds d'adaptation et la préparation des lettres et exigences pour entamer le processus d'accréditation.

L'objectif de la prestation étant de voir les exigences du fonds d'adaptation pour les entités désirantes d'être accrédités, l'écart par rapport à ces exigences et les démarches nécessaires pour entamer le processus d'accréditation audit fonds.

Il y a lieu de noter que CGLU Afrique envisage d'être accréditée par le Fonds Vert pour le Climat dans le cadre de son programme Readiness et espère profiter de la mise à niveau de ses procédures et exigences pour être accréditée aussi au fonds d'adaptation.

**5. Nombre et intitulé des lots**

*Lot unique*

**6. Durée Prévue du contrat (dates prévues de commencement et d'achèvement)**

Du 15/09/2022 au 30/12/2022

---

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 7. Éligibilité

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales éligibles à soumissionner. Pour être éligible les candidats doivent justifier d'une expérience probante relative aux termes de référence objet du présent appel d'offres. Ils doivent par ailleurs être valablement constitués comme personnes physiques ou morales et pouvoir justifier de leurs identifiants fiscaux.

### 8. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature. Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront rejetées.

### 9. Interdiction des alliances entre des soumissionnaires

Les candidats éligibles à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de relations sous-contractuelles entre eux concernant le marché en question.

### 10. Possibilités de sous-traitance

*Le Consultant est libre de sous-traiter une partie des présentations ne dépassant pas les 50% des présentations prévues dans le cadre de ce contrat.*

---

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

### 11. Date de lancement de l'appel d'offres

03/9/2022

### 12. Date prévue pour le début d'exécution du marché

16/09/2022

### 13. Période de mise en œuvre des tâches

16/09/2022 au 30/12/2022

---

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

### 14. Critères de sélection

L'évaluation des offres techniques et financières se conformera aux procédures en vigueur retenues par le pouvoir adjudicateur.

Le marché sera attribué suite à une évaluation technique et financière selon les critères ci-dessous :

## EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

Les offres techniques seront évaluées selon les critères de sélection ci-après :

Expérience du cabinet et ou de l'équipe proposée dans des prestations similaires au cours des 3 dernières années : 100 points ; les candidats fourniront à cet effet leurs CV's

## CANDIDATURE

### 15. Date limite de réception des candidatures

10/09/2022

*Il ne sera pas tenu compte des candidatures reçues après la date limite.*

**16. Modalités d'envoi des candidatures**

Les candidatures doivent être transmises en français et/ou en anglais au pouvoir adjudicateur :

- **SOIT** par courrier électronique à l'adresse suivante :

mnbou@uclga.org

- **SOIT** par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

Secrétariat Général

22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc

Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63

Fax : + 212 537 26 00 60

Web : [www.uclga.org](http://www.uclga.org)

*Le registre de livraison prouve le respect du délai fixé pour la réception des offres.*

- **SOIT** par porteur, déposant directement l'offre auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

Secrétariat Général

22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc

Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63

Fax : + 212 537 26 00 60 - Web : [www.uclga.org](http://www.uclga.org)

Dans ce cas, l'accusé de réception atteste du respect de la date limite de réception des offres.

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché doivent figurer lisiblement dans l'objet de la correspondance mail d'envoi de la candidature et/ou sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

**Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.**

**En soumettant une candidature, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par écrit. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi, par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse mentionnée dans la candidature.**

**17. Modification ou retrait des offres**

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

**18. Langue opérationnelle**

**Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français et/ou en anglais.**

# INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES



## MARCHÉ DE SERVICES

**Avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un Cabinet de Conseil pour l'Assistance Technique de CGLU Afrique pour évaluer son potentiel d'être accréditée au Fonds d'Adaptation.**

**N/Réf : N° AO N°01/2022/AF**

### **Important**

Lorsqu'il soumet son offre, le soumissionnaire est tenu de respecter l'ensemble des instructions, formulaires, termes de référence, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres. Le soumissionnaire qui ne fournit pas toutes les informations et tous les documents nécessaires dans les délais requis pourra voir son offre rejetée.

**Département émetteur de l'appel d'offres :** Département Climat, Biodiversité et Système Alimentaire

**Lieu d'exécution de la prestation :** Rabat, Maroc

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, d'attribution et de mise en œuvre des marchés qui s'appliquent au présent appel d'offres.

#### **1. SERVICES A FOURNIR**

Les services requis par le pouvoir adjudicateur sont décrits dans les termes de référence.

#### **2. CALENDRIER**

	<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>
<b>Visite sur place (le cas échéant)</b>	Sans objet	Sans objet
<b>Réunion d'information (le cas échéant)</b>	Sans objet	Sans objet
<b>Date de lancement de l'appel d'offres</b>	03/09/2022	17h00
<b>Date limite pour les éventuelles demandes de clarification adressées au pouvoir adjudicateur</b>	08/09/2022	17h00
<b>Date ultime pour les clarifications apportées par le pouvoir adjudicateur</b>	10/09/2022	17h00

<b>Date limite de soumission des offres</b>	11/09/2022	17h00
<b>Entretiens (le cas échéant)</b>	Sans objet	
<b>Date de clôture de l'évaluation des offres techniques</b>	12/09/2022	17h00
<b>Notification de l'attribution</b>	12/09/2022	17h00
<b>Signature du contrat</b>	16/09/2022	17h00
<b>Date de début</b>	16/09/2022	09h00

### **3. PARTICIPATION, EXPERTS ET SOUS-TRAITANCE**

La participation à la présente procédure d'appel d'offres n'est ouverte qu'aux soumissionnaires éligible tel que mentionné dans l'article 8 de l'avis d'appel d'offres.

### **4. CONTENU DES OFFRES**

Les offres, toutes les correspondances et tous les documents relatifs à l'appel d'offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être écrits en français et/ou en anglais.

Chaque offre doit comporter une offre technique et une offre financière.

### **5. VARIANTES**

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante au présent appel d'offres.

### **6. PERIODE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours après la date limite de soumission des offres ou jusqu'à ce que leur non-sélection leur ait été notifiée. Dans des cas exceptionnels, avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires une prolongation de cette période pour un nombre précis de jours, qui ne peut toutefois excéder 40 jours.

Le soumissionnaire sélectionné doit maintenir son offre 60 jours de plus. Cette période additionnelle de 60 jours est ajoutée à la période de validité quelle que soit la date de notification.

### **7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AVANT LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES OFFRES**

Le dossier d'appel d'offres est suffisamment clair pour éviter que les candidats éligibles à soumissionner n'aient à demander des informations complémentaires en cours de la procédure. Si le pouvoir adjudicateur, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un candidat, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il communique ces informations par écrit et simultanément à tous les autres candidats ayant soumissionné.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante, au plus tard le 07/09/2022 avant 17h00 en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché :

A l'attention de

M. Mohamed Nbou Directeur du Département Climat, Biodiversité et sécurité alimentaire

22, Rue Essadiyine, Hassan, Rabat, Maroc

Télécopieur : 0537260060

[mnbou@uclga.org](mailto:mnbou@uclga.org)

Toute clarification au dossier d'appel d'offres sera communiquée simultanément par écrit à l'ensemble des soumissionnaires au plus tard le 09/09/2022 avant 17h00. Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir de clarification après cette date.

Tout soumissionnaire qui, au cours de la période de l'appel d'offres, tente d'organiser des entrevues individuelles avec le pouvoir adjudicateur, est susceptible d'être exclu de la procédure d'appel d'offres.

Aucune réunion d'information n'est prévue.

Aucune visite sur place n'est prévue

Les visites réalisées à titre individuel par les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres ne peuvent être organisées.

## **8. SOUMISSION DES OFFRES**

Les offres doivent être soumises au pouvoir adjudicateur de telle sorte qu'elles soient reçues au plus tard le 12/09/2022 à 17h00. Elles doivent inclure les documents requis au point 4 ci-dessus et être soumises :

- **SOIT** par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[mnbou@uclga.org](mailto:mnbou@uclga.org)
- **SOIT** par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique  
Secrétariat Général  
22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc  
Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63  
Fax : + 212 537 26 00 60  
Web : [www.uclga.org](http://www.uclga.org)

*Le registre de livraison prouve le respect du délai fixé pour la réception des offres.*

- **SOIT** par porteur déposant directement l'offre auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique  
Secrétariat Général  
22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc  
Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63  
Fax : + 212 537 26 00 60  
Web : [www.uclga.org](http://www.uclga.org)

*Dans ce cas, le registre de livraison prouve le respect du délai fixé pour la*

réception des offres.

**Les offres soumises par tout autre moyen ne seront pas prises en considération.**

Dans les cas où les offres sont envoyées par courrier recommandé ou déposées au Secrétariat Général par porteur, elles doivent respecter le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans un colis ou une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées, portant respectivement les mentions « Enveloppe A - offre technique » et « Enveloppe B - offre financière ».

Toute infraction à ces dispositions (par exemple, enveloppes non scellées ou mention d'un élément de prix dans l'offre technique) constitue une irrégularité et donne lieu au rejet de l'offre.

Les informations suivantes doivent figurer sur l'enveloppe extérieure :

- a) l'adresse susmentionnée à laquelle les offres doivent être soumises ; la référence de la procédure d'appel d'offres à laquelle le soumissionnaire répond (en l'occurrence N° AO N°01/2022/AF
- b) la mention «à ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres» ;
- c) le nom du soumissionnaire.

Chaque enveloppe doit contenir une liste de son contenu. Les pages des offres technique et financière doivent être numérotées.

## **9. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES**

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément au point 8. L'enveloppe extérieure (et l'enveloppe intérieure correspondante) doit porter la mention « modification » ou « retrait », selon le cas.

## **10. COÛTS INHERENTS A LA PREPARATION DES OFFRES**

Aucun coût supporté par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre n'est remboursé. L'ensemble de ces coûts sont à charge du soumissionnaire.

## **11. PROPRIETE DES OFFRES**

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

## **12. ÉVALUATION DES OFFRES**

L'évaluation des offres techniques et financières se conformera aux procédures en vigueur retenues par le pouvoir adjudicateur.

### **12.1 Évaluation des offres techniques**

La qualité de chaque offre technique sera évaluée conformément aux prescriptions contenues dans les termes de référence et des critères d'attribution et à la pondération correspondante figurant dans l'avis de marché du présent dossier d'appel d'offres. Il ne sera fait usage d'aucun autre critère d'attribution.

## **12.2 Évaluation des offres financières**

Au terme de l'évaluation technique, il est procédé à l'évaluation des offres financières pour les offres n'ayant pas été éliminées au cours de l'évaluation technique. Les offres dépassant le budget maximal disponible pour le marché ne sont pas acceptables et seront écartées.

## **12.3 Choix du soumissionnaire retenu**

Le choix de l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix résulte d'une pondération de la qualité technique et du prix.

## **12.4 Confidentialité**

L'ensemble de la procédure d'évaluation est confidentiel sous réserve des règles du pouvoir adjudicateur en matière d'accès aux documents. Les décisions du comité d'évaluation sont collégiales et ses délibérations se déroulent à huis clos. Les membres du comité d'évaluation sont tenus au secret.

Les rapports d'évaluation et les procès-verbaux écrits, notamment, sont exclusivement à usage interne et ne peuvent être communiqués ni aux soumissionnaires ni à une quelconque partie, à l'exception du pouvoir adjudicateur.

## **13. CLAUSES DEONTOLOGIQUES/PRATIQUES DE CORRUPTION**

- a) Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de sa soumission et l'expose potentiellement à des sanctions administratives.
- b) Le soumissionnaire ne peut avoir aucun conflit d'intérêts ni lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet.
- c) Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraude. Lorsque de telles erreurs substantielles, irrégularités ou fraudes sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le contrat.

## **14. SIGNATURE DU (DES) CONTRAT(S)**

### **14.1 Notification de l'attribution**

L'attributaire est informé par écrit que son offre a été retenue.

### **14.2 Signature du (des) contrats**

Dans un délai de 7 jours à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire signe, date et retourne le contrat au pouvoir adjudicateur.

Le fait pour l'attributaire de ne pas se conformer à cette obligation peut entraîner l'annulation de la décision d'attribution du marché. En pareil cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché à un autre soumissionnaire ou annuler la procédure d'appel d'offres.



## **15. ANNULATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont avertis de cette annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant qu'aucune enveloppe extérieure d'un soumissionnaire n'ait été ouverte, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut, par exemple, se produire dans les cas suivants :

- lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre convenable, acceptable qualitativement ou financièrement, n'a été reçue ou qu'aucune offre n'a été reçue ;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du marché ;
- lorsque toutes les offres techniquement acceptables dépassent les ressources financières disponibles ;
- lorsque des erreurs substantielles, des irrégularités ou des actes de fraude au cours de la procédure ont été constatées, notamment lorsqu'elles ont empêché une concurrence loyale.
- lorsque l'adjudication du marché ne respecte pas la bonne gestion financière, à savoir les principes d'économie, d'efficience et d'efficacité (par exemple le prix proposé par le soumissionnaire à qui le marché doit être octroyé est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas redevable de dommages-intérêts, quelle que soit leur nature, y compris, sans restriction, de dommages-intérêts pour manque à gagner, et quel que soit leur rapport avec l'annulation d'une procédure d'appel d'offres, et ce même dans le cas où le pouvoir adjudicateur a été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis de marché n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

## **16. VOIES DE RECOURS**

Les soumissionnaires estimant qu'ils ont été préjudiciés par une erreur ou une irrégularité durant la procédure d'attribution peuvent introduire une plainte conformément aux lois et procédures en vigueur au Royaume du Maroc.



## TERMES DE RÉFÉRENCES

### **Avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un Cabinet de Conseil pour l'Assistance Technique de CGLU Afrique pour évaluer son potentiel d'être accréditée au Fonds d'Adaptation.**

**N/Réf : N° AO N°01/2022/AF**

#### **1. CONTEXTE**

L'accès à la finance climat constitue un des piliers de CGLU Afrique pour renforcer la résiliences des villes et territoires aux changements climatiques. Il s'agit d'un axe important que la Task Force est en cours phase de croisière de la développer pour créer un vecteur d'accès direct à la finance climat des territoires et villes à travers CGLU Afrique.

CGLU a entamé dans le cadre du Readiness financé par le Fonds Vert pour le Climat son processus d'accréditation et souhaite mené en parallèle l'exercice auprès du Fonds d'Adaptation pour multiplier les chances d'accéder massivement aux différentes opportunités de financement offertes par les deux bailleurs de fonds. D'autres part, CGLU espère qu'elle pourra être accrédité et cela faciliter son passage en fask track avec le Fonds Vert pour le Climat.

C'est dans ce cadre qu'elle lance cette prestation pour évaluer le potentiel de CGLU Afrique en tant qu'entité régionale accréditée au Fonds d'Adaptation et quels sont les étapes nécessaires à suivre pour démarrer le processus d'accréditation audit fonds.

Les activités qui sont prévues dans cette prestations sont les suivantes :

- Evaluer les exigences du Fonds d'adaptation sur les plans administratifs, technique et financier et identifier les écarts et besoins en mise à niveau de CGLU pour qu'elle soit en conformité avec les exigences du fonds d'adaptation
- Evaluer les exigences du Fonds en relation avec les aspects de suivi, de déroulement et execution des projets tenant compte des politiques de sauvegarde environnementales et sociales et voir les ecarts et comment CGLU peut être en adéquation pour les aspects liés à l'environnement, le genre et l'inclusion sociale et ceux exigés par le Fonds d'Adaptation
- Evaluer les exigences financières et d'audit du Fonds d'Adaptation par rapport à ce que CGLU Afrique en dispose et quels sont les écarts constatés pour être à niveau par rapport aux exigences du Fonds d'adaptation
- Préparer les lettres et documents nécessaires pour entamer le processus d'accréditation. Cette préparation comprend la proposition des lettres de non objection, les aspects liés à l'officialisation de la requete d'accréditation au Fonds d'Adaptation.

## 2. LIVRABLES

Le consultant est appelé à remettre les livrables suivants :

- Le livrable : Exigences pour l'accréditation au Fonds d'Adaptation

## 3. BORDEREAU DES PRIX

L'offre financière devrait suivre le modèle ci-après

**Avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un Cabinet de Conseil pour l'Assistance Technique de CGLU Afrique pour évaluer son potentiel d'être accréditée au Fonds d'Adaptation.**

**N/Réf : N° AO N°01/2022/AF**

Bordereau des prix et détail estimatif relative à Objet du marché

Désignation	Nombre de Jours	Prix unitaire	Prix Total
Exigences pour l'accréditation au Fonds d'Adaptation			
Total HT			
TVA de 20%			
Total TTC			

Arrêté le présent bordereau à la somme de .... TTC.

## 4. MODALITES DE PAIEMENT

Le Consultant sera payé selon les modalités suivantes :

- 70% à la remise du livrable provisoire
- 30% à la remise du livrable final et lettres de demande d'entamer le processus d'accréditation